

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABBONNEMENTS
 Imprimerie Sulesse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	8.—	10.—	20.—
Etranger	4.—	10.—	19.—	38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Compte de chèques postal 114 14

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicités
S.T.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 110 St-Pierre
Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Canton : 1 ^{re} insertion 30 cent. 1 ^{re} ligne
Suisse : les suivantes 15 " 2 ^e " " "
Etranger : 20 " 3 ^e " " "
Réclames : 25 " 4 ^e " " "

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Le Pape, les peuples orientaux et la question des Lieux-Saints.

Les embarras financiers créés par la guerre.

Benoît XV a consacré la plus grande partie de son allocution du Consistoire, qu'on lira plus loin, à retracer le tableau des maux soufferts pendant la guerre par les populations chrétiennes de l'Orient, et il en a parlé avec la tendre commisération d'un père. Le Pape a eu la consolation de réussir à arracher beaucoup de ces malheureux au sort épouvantable que leur ménageaient les fonctionnaires turcs. Le Saint-Père a donné des secours pour qu'on pût recueillir des orphelins; il a déploré que la modicité de ses ressources l'eût empêché de faire tout ce qu'il aurait voulu pouvoir faire en faveur des pauvres chrétiens d'Orient.

Le Pape a ensuite traité la grave question des Lieux-Saints. Il a exprimé la ferme attente qu'ils ne seront pas livrés à d'autres qu'à une nation chrétienne et catholique. On sait que les Arabes et les Juifs prétendent y dominer. Le Pape a fait allusion à de fâcheuses entreprises de prosélytisme protestant qui s'exercent à la faveur des circonstances provisoires actuelles. On peut dire que le Saint-Père a plaidé indirectement pour la reconnaissance du protectorat français en Terre-Sainte.

Le jour de gloire est arrivé... mais les jours de peine ont suivi. Lorsque la France faisait son gigantesque effort pour ne pas se laisser écraser, puis pour vaincre, à ceux qui s'élevaient des dépenses que la guerre accumulait, la presse française et les hommes du gouvernement répondaient avec raison : « Gagnons d'abord la partie, nous nous arrangerons ensuite pour payer la casse. »

La victoire est venue, plus rapide, plus complète que les plus optimistes des Français n'essent osé l'espérer. A Paris et dans toute l'étendue du pays, on l'a fêtée avec ivresse. Aujourd'hui, la griserie est tombée; on réfléchit aux conséquences financières que ces quatre ans de guerre ont produites même chez les vainqueurs. La vie est épouvantablement chère, et elle est maintenue dans les hauts prix par l'audace et la ruse des producteurs et des commerçants qui veulent faire durer leurs profits. Le gouvernement réclame de l'argent par le moyen des impôts, car il ne peut aller plus loin dans l'émission des billets de la Banque de France. Les théoriciens de la finance l'avertissent qu'il ne faut pas recourir à de nouvelles avances de la banque d'émission, mais procéder successivement et dans une proportion importante au remboursement des avances anciennes. Ils donnent en exemple l'Angleterre, qui est en train de résoudre la question monétaire en cessant de faire appel au crédit et en effectuant un rapide amortissement de ses dettes.

En France, M. Klotz, ministre des finances, est bien de cet avis. Il a présenté un projet d'impôt sur le revenu, où les contribuables étaient fraîchement touchés. Mais le parlement a jugé que l'impôt sur le revenu global, par son système d'inquisition, serait impopulaire au premier chef et ne rendrait pas ce qu'on en escomptait. La Chambre aurait presque fait un mauvais parti au ministre actuel des finances si elle n'avait craint de mécontenter M. Clémenceau, lequel avait pris soin de dire dans une conversation de soir : « Ne me brisez pas Klotz; j'en ai besoin. »

Que M. Clémenceau ait besoin ou non de lui, M. Klotz ne peut rester au pouvoir que si on l'autorise à prendre les moyens de parer au déficit actuel et au déficit annuel. Les dépenses engagées depuis le commencement de la guerre dépassent 181 milliards. En additionnant les ressources : emprunts, bons, avances de la Banque de France, impôts et produits divers du budget, on arrive à 159 milliards. Il y a un déficit immédiat de 22 milliards et un déficit annuel d'environ 10 milliards.

L'Allemagne payera, disent les esprits simplistes. Mais ce qu'elle pourra payer servira à indemniser les victimes des ruines

qu'elle a accumulées, et son apport n'est pas destiné à alléger directement le budget français.

On en revient donc à la suggestion italienne : consolider les dettes de guerre des Alliés. Pour quelques-uns de ces alliés, cela reviendrait à dire aux Américains : « Nous n'avons presque plus rien dans notre poche; vous, vous êtes bourrés d'or : faisons bourse commune. » Mais ce sont là des invites qu'on n'aime pas à formuler. La générosité américaine serait la bienvenue de prendre les devants et de dire : « C'est moi qui paye la casse. » La France a supporté le plus lourd poids de la guerre; celle-ci a été gagnée par l'arrivée des Américains. Mais, auparavant, les Etats-Unis, sans le vouloir, se sont trouvés avoir drainé l'or de l'Europe; le rétablissement de l'équilibre est entre leurs mains.

A la conférence de Paris, la commission qui s'occupe du Sleswig, enlevé par la Prusse au Danemark, en 1864, propose d'appliquer trois régimes quelque peu différents aux trois zones de ce pays. La zone du nord, où l'élément danois prédomine de beaucoup, émettra ses vœux de retour au Danemark par voie de plébiscite.

La zone du centre, où l'élément allemand est dominant dans certaines localités, votera par commune, après qu'on aura d'abord évacué les autorités allemandes et les soviets d'ouvriers et de soldats allemands, qui pourraient faire fausser le scrutin.

On prévoit que le centre du Sleswig sera aussi en grande majorité favorable à son rattachement au Danemark.

Quant au sud du pays, dont la population a été assimilée par les Allemands, il leur restera, par le formel consentement des Alliés.

LA LIGUE DES NATIONS

Berne, 11 mars.

La conférence a abordé la question de la législation internationale du travail. La conférence émet le vœu que le pacte des nations rende possible une amélioration progressive des conditions de travail. Elle exprime sa reconnaissance aux auteurs du projet du pacte de Paris pour avoir prévu l'institution d'un bureau permanent de travail, qui formera partie intégrante de l'organisation de la Société des nations. Elle espère que l'Office international du travail de Bâle pourra conserver son indépendance et jouer comme par le passé l'appui des puissances. La conférence se rallie au programme de charte internationale élaboré à Berne par la conférence internationale ouvrière et par la conférence syndicale.

Après avoir voté la résolution relative à la législation internationale du travail, la conférence de la Ligue des nations a traité les questions coloniales, au sujet desquelles une résolution a été présentée. Celle-ci part du point de vue qu'il sera institué une société des nations dont la constitution correspondra aux principes du président Wilson. Il serait nécessaire d'instituer un organe spécial chargé de la surveillance de l'administration de toutes les colonies. La conférence partage la conception humanitaire exprimée dans le point 10 du projet de Paris en ce qui concerne l'obligation morale de l'Etat civilisé exerçant la tutelle sur les indigènes. Dans l'intérêt de la paix, il serait désirable qu'un partage absolument impartial intervint en matière coloniale, selon le principe formulé dans le cinquième point du projet de M. Wilson.

Nouvelles diverses

La délégation militaire anglaise est partie pour Liban afin d'étudier les questions de secours pour la Lithuanie.

Des débats importants sur la Ligue des nations vont avoir lieu à Londres; MM. Venizelos et Bourgeois y assisteront.

Le conseil municipal de Kovno (Lithuanie) a décidé d'acheter par les soins du gouvernement lithuanien 180,000 quintaux de blé en Amérique.

La campagne électorale pour l'Assemblée nationale a commencé dimanche en Hongrie.

D'après une dépêche de Budapest, une

nouvelle loi a été publiée contre l'exode des contribuables; s'ils partent pour l'étranger, on confisquera leurs biens.

— On annonce que le roi et la reine de Belgique se rendront prochainement en Angleterre, où ils seront reçus officiellement.

L'allocution de Benoît XV au Consistoire

Rome, 11 mars.

(Stefani). — Dans son allocution au Consistoire, le Pape, après avoir parlé de la création d'une congrégation spéciale pour les affaires d'Orient, a ajouté :

« Mais il ne nous suffit pas de pourvoir par cette institution aux intérêts à venir de l'Eglise orientale. Nous avons, en outre, à travailler de toutes nos forces pour soulager les maux nombreux qui se sont abattus sur ces populations pendant la guerre, soit aux frontières de la Russie, soit dans les Balkans, soit enfin dans l'empire ottoman. Car, ici, nous nous trouvons en présence d'un peuple entier, de tout un peuple, sur le point de périr, de populations obassées en masse hors de leurs maisons et se réfugiant dans les montagnes pour mourir, victimes du froid. De tous côtés, c'est le spectacle de la chrétienté dissoute, de prêtres chassés et jetés en prison, d'églises, de couvents, d'écoles, d'hospices profanés. C'est le spectacle, enfin, du pillage, de la dispersion des biens de l'Eglise et des propriétés privées. »

Nous nous sommes efforcé, pour autant qu'il était en notre pouvoir, de remédier à tous ces maux, sans aucune distinction de nationalité ni de religion. Mais c'est surtout aux Arméniens, aux habitants de la Syrie et du Liban que notre sollicitude a dû se porter, car ils étaient plus encore que tous les autres livrés aux tortures de la déportation et de la faim, et égorgés en masse.

C'est pourquoi, en vue de venir en aide aux Arméniens en général et surtout à ceux qui avaient été condamnés à mort ou avaient besoin de notre secours d'une manière ou d'une autre, nous nous sommes adressé plus d'une fois au sultan lui-même, ou encore nous avons vivement recommandé le sort de ces malheureux aux princes dont l'influence semblait devoir être la plus grande sur lui.

Ainsi, grâce à Dieu, nous avons pu mettre fin aux meurtres en différents endroits et empêcher de nombreuses exécutions. De plus, saisi de pitié pour les innombrables orphelins, nous leur avons porté secours à eux aussi, dans la mesure de nos forces, et nous avons fondé à Constantinople une maison pour les abriter et les nourrir.

Quant à la Syrie et au Liban, nous avons eu recours à plusieurs chefs d'Etat pour détourner de ces pays les cruautés qui paraissent les menacer et pour leur faire parvenir les vivres dont ils avaient besoin. Nous n'avons pas cessé de nous servir, soit de notre autorité, soit de nos moyens, pour porter secours aux peuples d'Orient et, pour autant qu'il nous était possible, à tous ceux qui se trouvaient dans le malheur. Pour cela, nous avons eu dans les représentants du Saint-Siège des aides précieux.

De plus, alors même que la guerre était suspendue à la suite des armistices, nous n'avons pas cessé d'entourer de notre sympathie et de nos soins les chrétiens d'Orient. En effet, des changements aussi profonds dans la politique et dans l'ordre social, ainsi que la lutte des nations, ne peuvent qu'entraver énormément la vie civile et religieuse, surtout dans les pays qui ont été soumis jusqu'ici à l'empire de la Russie, où cependant la liberté religieuse accordée à tous par les lois avait fait maître de si douces espérances en des temps meilleurs. Ajoutez à tout ceci, pour toutes les autres parties de l'Orient, le spectacle navrant de missions dispersées, de chrétiens privés de leur église et de leur prêtre, enfin, de peuples en lutte pour la liberté et réduits à la plus grande misère, et vous aurez ainsi le tableau immense des souffrances et des peines que nous éprouvons à soulager dans la mesure de nos forces.

Mais ce sont surtout les lieux saints de Palestine qui nous préoccupent, pour la raison si évidente de leur dignité particulière et de leur signification qui, pour tout chrétien véritable, leur donnent un caractère vénérable plus grand que tout autre chose. Pour libérer ces lieux de la domination des infidèles, combien de longs et pénibles efforts n'ont pas été faits par nos prédécesseurs ! Que de larmes, de sang versé au cours des siècles par les chrétiens d'Occident ! Et maintenant que les saints lieux sont retournés, à l'immense joie de tous, au pouvoir des chrétiens, nous ne pouvons pas ne pas nous préoccuper du sort que la conférence de la paix va leur réserver, car, sans aucun doute, notre douleur à nous-mêmes, ainsi que la douleur de tous les chrétiens, serait grande si les infidèles étaient mis en Palestine dans une position privilégiée, et plus grande encore si ces augustes monuments étaient confiés à des peuples qui ne sont pas chrétiens.

En outre, nous savons que des étrangers

non catholiques, en possession de toutes sortes de moyens, profitent des misères et des ruines que la guerre a accumulées dans ces régions pour propager leur doctrine. On ne saurait aucunement tolérer que tant d'âmes soient arrachées au catholicisme et vouées à la perdition dans les lieux mêmes où Notre-Seigneur Jésus-Christ leur a mérité, par son sang, la vie éternelle. Exposés à un tel danger, nos fils chéris tournent vers nous leurs mains suppliantes et implorent de nous non seulement des vivres et des vêtements, mais encore qu'on leur rende, par notre intervention, leurs missions, leurs églises et leurs écoles.

De notre côté, en conscience des devoirs de notre charge, nous avons destiné à cette fin une somme d'argent, et certes nous aurions été heureux de donner davantage si la pauvreté du Saint-Siège ne mettait pas une limite à notre œuvre.

En même temps, nous nous proposons de faire appel aux évêques du monde entier afin qu'ils prennent à cœur cette cause si noble et révéler dans leurs ouailles la charité traditionnelle envers les chrétiens d'Orient.

EN ALLEMAGNE

La reprise du travail

Berlin, 11 mars.

Les grandes entreprises berlinoises, à l'exception de celles qui se trouvent dans la zone de combat, ont repris le travail lundi.

L'agonie de la révolte

Berlin, 11 mars.

Les troupes du gouvernement ont occupé Lichtenberg.

Il y a, actuellement, à la morgue de Berlin, 200 morts.

On fusille

Berlin, 11 mars.

Les carabiniers de la cavalerie de la garde ont surpris un nid de Spartaciens de plus de 100 hommes. 30 hommes ont été fusillés immédiatement selon la loi martiale.

Le butin

Berlin, 11 mars.

At cours de la prise du bâtiment de la marine par les troupes gouvernementales, le butin suivant a été capturé : deux pièces de campagne, 126 mitrailleuses, plus de 4000 fusils, 500 revolvers, etc.

La grève en Silésie

Berlin, 11 mars.

On annonce de Kattowitz que la grève générale a été proclamée dans la plupart des mines.

Beuthen, 11 mars.

Actuellement, trente mines avec environ vingt mille ouvriers, et trois hauts-fourneaux se trouvent en état de grève.

A Leipzig

Leipzig, 11 mars.

Les ouvriers ont repris le travail, ce matin, à 6 heures. Plusieurs grandes fabriques ont dû cesser le travail, faute de charbon.

Le bolchévisme dans l'est

Graudenz, 11 mars.

L'état de siège a été déclaré dans les arrondissements de Strassbourg (Prusse occidentale), Briesen, Thorn et Culm, en raison des progrès du bolchévisme dans l'est.

L'effet des grèves

Weimar, 11 mars.

Le ministre de l'alimentation a fait les déclarations suivantes :

« On me demande : « Avons-nous assez pour suffire à notre alimentation jusqu'à la prochaine récolte ? » Je dois répondre négativement. Nous aurions pu obtenir des importations appréciables en denrées alimentaires si nous avions pu offrir comme compensation du charbon, des phosphates et du fer. L'étranger ne veut pas de notre argent déprécié. Il veut nos produits. Mais les grèves nous empêchent de produire. Une nouvelle grève consommerait notre ruine. »

La démobilisation

Berlin, 11 mars.

Le ministre de la démobilisation Koeth a offert sa démission, la démobilisation prenant fin le 1^{er} avril.

Un envoyé du patriarche de Constantinople

L'envoyé du patriarche œcuménique de Constantinople, l'archevêque métropolitain de Brousse, Mgr Dorothee, vient d'arriver à Paris pour exposer au Congrès de la paix ses vœux de la nation grecque dans l'empire ottoman, et plus particulièrement de la population grecque de Constantinople.

(Le patriarche œcuménique n'est pas seulement le chef orthodoxe de tous les orthodoxes, mais le chef national des Hellènes de l'empire ottoman.)

Audience pontificale

M. Fortquart Strowski, professeur à la Sorbonne, et homme de lettres bien connu, a été reçu en audience privée par le Pape.

L'éminent professeur a donné, au Cercle catholique de Milan, une conférence sur le nouveau catholicisme dans la France contemporaine.

Arrestation d'un soviétiste russe

Paris, 11 mars.

(Havas). — On a arrêté à Vaucresson (Seine-et-Oise, près de Versailles), le colonel russe Kolontaïef, âgé de 50 ans. Privé de tout emploi par ses supérieurs mécontents de ses propos et de son indiscipline, Kolontaïef travailla comme ouvrier dans plusieurs usines du gouvernement français. On lui reproche d'avoir excité contre la France et l'Entente des soldats russes demeurés en France. Kolontaïef favorisa la propagande soviétiste par la diffusion de tracts et de journaux bolchévistes. Il est probable qu'il sera expulsé.

Pour le ravitaillement de l'Allemagne

Londres, 11 mars.

(Reuter). — Le correspondant spécial de l'Agence Reuter, à Paris, télégraphie au sujet de la discussion de la conférence de paix relative au ravitaillement de l'Allemagne :

Le Conseil des Dix, à sa réunion du 8 mars, a reçu un télégramme du général Plumer, commandant des forces britanniques du Rhin, recommandant que des vivres soient fournis à la population, qu'il voit souffrir sous ses yeux, soit afin d'éviter des désordres, soit pour des raisons humanitaires.

Cette dépêche du général Plumer a produit une telle impression que le Conseil, écartant toutes les objections, a décidé de continuer les arrangements pour fournir des vivres à l'Allemagne et de reprendre les négociations de Spa.

Un cardinal décoré

Le gouvernement italien a conféré au cardinal La Fontaine, patriarche de Venise, la croix de guerre pour la noble attitude qu'il a eue pendant la guerre, n'abandonnant jamais sa résidence, même aux moments les plus critiques et maintenant dans la population le calme et la confiance.

Condamnation à mort

Rome, 10 mars.

Le tribunal militaire de Palerme a condamné à mort, par coutume, le sujet allemand Sulterknecht, employé au consulat suisse, coupable d'avoir relevé un mouvement de navires, notamment dans la population le calme et la confiance.

Les événements de Russie

Ce que rapporte M. Odier

Nous avons dit que M. Odier, ancien ministre à Pétersbourg, avait accordé une interview à un reporter de l'Echo de Paris à Stockholm; voici les détails qu'il a racontés :

« La légation suisse essaya de sauver les quatre grands-ducs qui furent récemment exécutés. Elle parvint à leur faire remettre, presque à la veille de l'exécution, une lettre de la grand-duchesse Anastasie. Mais Zinovieff refusa d'avoir une entrevue avec ses victimes. Les grands-ducs furent donc fusillés, en réalité, pour venger la mort de Liebknecht et de Rosa Luxembourg. Les malheureux princes furent frappés dans le dos par leurs bourreaux et achevés à coups de crosse ! Le grand-duc Paul fut assassiné alors qu'il était gravement malade. »

« Actuellement, la commission terroriste de Pétersbourg et le Soviet de Moscou se rejettent mutuellement la responsabilité de ces meurtres, depuis lesquels plusieurs généraux et leurs femmes furent également massacrés. »

« M. Odier a tracé un tableau effroyable de Pétersbourg et de Moscou, décimés par les épidémies, surtout par la petite vérole et le typhus exanthématique. Toutes les fabriques de meubles de Moscou sont employées à fabriquer des cercueils collectifs, dans lesquels on entasse généralement sept à huit cadavres. »

« Pratiquement, seuls les citoyens dits de première catégorie, notamment les ouvriers, ayant le droit d'acheter des produits alimentaires au conseil municipal, peuvent se nourrir. Les autres achètent des marchandises de contrebande, payant le pain jusqu'à 80 roubles le kilo. Une mesure de bois coûte 80 roubles. Tout cet hiver, la température, dans les maisons, est restée à 2 degrés au-dessous de zéro. Les ouvriers grelottent dans les appartements bourgeois nationaux. »

« M. Odier considère les questions du ravitaillement et du chauffage comme absolument insolubles. Tout Pétersbourg meurt ! La population a diminué des deux tiers. Presque toutes les usines sont fermées; les tramways marchent deux heures par jour. »

Trotsky contre Lénine

Paris, 11 mars.

Le Petit Journal enregistre que les divers

gences de vues entre Lénine et Trotzky se seraient aggravées au point d'entraîner une rupture irréremédiable.

Est-ce la débâcle ?

L'investiture, l'organe bolchéviste officiel, paraissant à Moscou, rapporte que 17 officiers de haut rang, dont deux généraux, ont été fusillés par ordre du comité extraordinaire. Ces personnages occupaient des postes très importants dans l'administration militaire bolchéviste et auraient profité de leur situation pour organiser des désertions en masse d'officiers de l'armée rouge, qui seraient passés en Ukraine et à l'armée du Don.

L'amiral Behrens, chef de l'état-major de la marine bolchéviste et aussi une douzaine de ses subordonnés ont été arrêtés sous l'inculpation de trahison en faveur de l'Entente.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Dans l'épiscopat français

Mgr Marinas, vicaire général de Lyon, est nommé coadjuteur de Mgr Belmont, évêque de Clermont-Ferrand.

Les conférences de Notre-Dame de Paris

Le P. Janvier consacre à la justice envers Dieu, c'est-à-dire à la vertu de religion, la dix-septième année de ses conférences de carême, à Notre-Dame de Paris.

NÉCROLOGIE

L'amiral Ito

On annonce, du Japon, la mort du vice-amiral baron Ito, survenue le 3 mars à Tokio. Sa fille avait épousé un officier de la marine française, fils de feu l'amiral Rouvier. La famille du baron Ito, qui habite Toulon, n'a été prévenue du décès.

Echos de partout

LE LANCAIE DU CŒUR

Un député français vient de recevoir la lettre suivante :

Monsieur le Député, J'ai recours en votre infinie bonté pour me faire avoir la rente des incurables. Je suis très débile par mon âge et je ne puis désormais faire de gros travaux. C'est moi, Marie D., qui vous ai souvent servi à table, chez le D^r G., quand vous veniez dîner. Vous devez vous souvenir de moi, car je vous indiquais les bons morceaux.

J'ai des petites économies, mais c'est du russe qui ne paye pas. J'ai aussi un peu de rente française, mais il ne faut pas le dire à la mairie, car ça m'empêcherait d'avoir la pension des incurables. Si vous pouviez me trouver une place chez riche vieillard, où je serais femme de confiance pour commander aux autres domestiques, j'aimerais encore mieux cela. Je suis votre humble servante.

Marie D.

P. S. — Vous pouvez compter que je voterai pour vous, si les femmes votent.

MOT DE LA FIN

Au ministère des colonies, à Paris, un provincial demande un employé supérieur, qui n'y est pas présentement :

- A quelle heure le trouve-t-on ?
— Ça dépend. Quelquefois il vient ; quelquefois il ne vient pas.
— Je vois... il est au bureau des latitudes.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Explosion d'un dépôt de munitions

Un accident s'est produit à Monthermé (Ardenne), où se trouve un dépôt de munitions abandonnées par les Allemands. Une fusée d'artillerie, lancée par des enfants, tomba sur l'amoncellement de projectiles ; une formidable détonation retentit ; le bâtiment s'écroula. Il y

44 Frustration de la LIBERTÉ

Étreinte du passé par HENRI ARDEN

La voix s'étouffa. D'un geste inconscient, elle tordait ses mains, tant la souffrance la broyait. — Alors vous avez compris ? — Alors j'ai compris que la justice voulait qu'elle me fût enlevée, puisque j'avais privé d'elle son père qui l'aimait autant que je le faisais moi-même... Dès la minute où elle avait été atteinte, j'avais eu l'horrible certitude que je la perdrais ! — Vous avez senti la justice de ce Dieu auquel vous prétendez ne pas croire... — Ce n'était pas ma volonté qui s'y refusait... Il me semblait impossible de croire... — Vous parlez au passé... Aujourd'hui ? — Aujourd'hui, comment ne serais-je pas convaincue qu'elle existe, cette puissance mystérieuse que vous appelez Dieu ? Ce n'est pas le hasard qui a pu faire que je sois brisée dans mon bonheur parce que je n'y avais pas droit, ayant enlevé à sa part de bonheur. Ce n'est pas le hasard qui m'a atteinte dans mon enfant, de façon à ce qu'elle n'existe plus pour moi, comme pour lui ! — Il la contemplant avec une pitié profonde. — Oui, ma pauvre enfant, tout cela, c'est la vérité... hélas ! — Je ne le sais que trop... J'ai tant réfléchi à toutes ces choses, depuis des semaines, dans

eut plusieurs victimes. Un habitant fut tué d'un éclat d'obus ; un autre, précipité dans la Meuse, s'y noya. Six autres personnes, blessées par l'explosion, furent transportées à l'hôpital. Leur état est grave.

Confédération

Au Conseil fédéral

On mande de Berne à la Feuille de Genève, qu'il est bruit, dans la ville fédérale, des intentions de retraite de deux conseillers fédéraux, qui abandonneraient le gouvernement dès que la paix sera signée ; il s'agit de M. Decoppet et de M. Ador.

Mort de M. le conseiller national Fellmann

On annonce la mort, survenue hier, mardi, à Sursee, de M. Dominique Fellmann, conseiller national.

M. Dominique Fellmann était né à Oberkirch, en 1849. Il fut envoyé au Grand Conseil de Lucerne en 1883 et y prit presque aussitôt une place prépondérante parmi la majorité conservatrice. Il présida l'assemblée législative de son canton en 1899 et en 1911. Préfet de Sursee, il s'occupa avec prédilection des intérêts de son district et de l'agriculture en général, jouant un rôle influent dans l'administration de l'École d'agriculture et du chemin de fer de la vallée de la Suhre.

Au Conseil national, où il fut appelé en 1894, il représentait, avec MM. Walther et Moser, le XXV^e arrondissement fédéral. Avec M. Fellmann, le parti conservateur lucernois perd un de ses chefs les plus populaires et les plus respectés.

Suisses arrêtés en Belgique

On annonce que 38 Suisses ont été confondus avec les Allemands arrêtés en Belgique, après le retour des troupes belges. Ces arrestations ont eu lieu à la suite de dénonciations qui étaient l'effet d'animosités particulières. La plupart de ces Suisses se trouvent au camp d'A-dinkirke ; quelques-uns ont déjà été expulsés ; d'autres ont obtenu de haute main leur mise en liberté. Aucun d'eux, lors de son arrestation, n'a été entendu par l'autorité, devant laquelle il aurait pu faire la preuve de sa nationalité. Ceux qui ont eu la chance d'obtenir leur mise en liberté se doivent au dévouement des avocats qu'ils ont réussi à intéresser à leur sort. On se plaint que la légation suisse à Bruxelles ne s'occupe pas de nos compatriotes.

Train pour la Russie

Un train de Russes va s'organiser pour la fin de ce mois, train qui prendra aussi les malades. Les Russes qui voudraient rentrer dans leur pays et profiter du train en question sont invités à s'inscrire sans délai au Département militaire fédéral, division des transports.

Nos avions transportent des passagers

On mande de Dübendorf : Favorisés par le temps, de nombreux vols avec passagers ont commencé à Dübendorf. La taxe est de 50 fr. par quart d'heure ou fraction de quart d'heure. Un vol Dübendorf-Lucerne et retour coûte 300 fr. Le voyage de Thoune par dessus la Jungfrau coûte 500 fr. Des vols peuvent également, sur le désir des passagers, être exécutés pour d'autres localités. Ces jours prochains, une délégation de la direction générale des postes se rendra à Zurich pour conférer avec la direction d'arrondissement de Zurich au sujet de la poste aérienne.

AU TESSIN

On nous écrit de Lugano, le 11 : L'abbé Jurdani, curé de Cresciano (Riviera), a été nommé curé de Cambobbia (Lugano), à la place de l'abbé Sarinelli, promu prévôt à Lomano.

Les victimes innocentes de la guerre

Les rapports sur la détresse de l'enfance pauvre de Vienne sont toujours plus navrants. L'Ostschweiz, la feuille catholique de Saint-Gall, qui s'est acquis des mérites particuliers comme promoteur de l'œuvre de secours en faveur des petits Viennois, publie une lettre d'un membre de la mission suisse, qui contient les émouvants renseignements que voici :

La commission de secours s'est convaincue que c'étaient les enfants qui réclamaient en tout premier lieu sa sollicitude. Aussi décida-t-elle de leur attribuer d'emblée les 500,000 kilogrammes de vivres qu'elle apportait. Les autorités de Vienne ont organisé, de leur côté, la perfection l'œuvre d'assistance ; elles n'attendaient que des denrées pour que cette œuvre pût remplir son office.

Une commission spéciale s'occupe des enfants à envoyer en vacances en Suisse. Détail affreux : la phisie a fait de très ravages parmi les enfants qu'on a dû en éliminer un millier qui ne pouvaient déjà plus être transportés en Suisse. C'est le cœur déchiré que la commission a procédé à ce triage, en s'endurcissant contre les supplications des familles illusionnées sur l'état de leurs enfants. Le délégué suisse spécialement chargé de l'œuvre des enfants, M. W. Bierbaum, à Zurich, a du moins voulu donner une consolation à ces malheureux enfants et à leurs parents ; il leur a fait attribuer la part la plus précieuse des secours apportés de Suisse (25,000 kilogrammes en tout) et a arrangé, d'accord avec les autorités, l'envoi de ces enfants dans le Wienerwald, dès que le printemps sera là ; mais, écrit-il, combien de ces pauvres petits vertont le printemps ?

« Il n'y a pas eu de jours, ajoute M. Bierbaum, où je n'aie été assailli par de pauvres mères me suppliant, les larmes aux yeux, de faire en sorte que leurs enfants pussent aller en Suisse : sur la rue, à l'hôtel, dans les bureaux, j'étais harcelé de prières et il m'était dur, bien dur, de ne pouvoir faire de promesses. Espérons du moins que nous pourrions continuer à secourir une si pitoyable détresse. »

D'après une autre relation, la moitié des enfants de Vienne sont devenus la proie de la phisie. La rue des figures souffreteuses d'une classe d'école arrache les larmes. Dans les crèches, on rencontre des enfants de 3 ans et de 4 ans dont le poids va de 4 kilos et demi à 5 kilos et demi. Le plus affreux, c'est que de sinistres personnages se mettent en quête des enfants abandonnés et les recueillent pour en faire des instruments du crime et du vice.

Quoique la collecte officielle en faveur de la population de Vienne soit terminée, cela ne doit pas empêcher les âmes charitables de donner essor à leur pitié en faveur des malheureuses petites victimes de la famine. L'Ostschweiz, de Saint-Gall, poursuit son action ; M. W. Bierbaum, à Zurich, reste chargé de la mission qu'il a remplie jusqu'ici avec tant de dévouement. On peut leur adresser les secours qu'on destine aux petits Viennois. Si on prête nos les remettre, la Liberté se chargera de les faire parvenir à bon port, comme elle a fait naguère pour les petits Belges.

LA QUESTION DU VORARLBERG

La Nouvelle Gazette de Zurich est d'avis que la Suisse pourrait envisager l'accession du Vorarlberg aux conditions suivantes :

- 1^o Que la réunion à la Suisse soit demandée par un plébiscite légal ;
2^o Qu'il y ait en Suisse unanimité pour l'admission du Vorarlberg ;
3^o Que son accession à la Suisse soit approuvée par le Congrès de la paix, étant entendu que tous les Etats en cause auraient voix au chapitre.

A notre avis, les deux premières conditions suffiraient ; la troisième nous paraît superflue et quelque peu contraire au principe de la liberté des peuples de régler leur destinée. Etablir le congrès de la paix comme arbitre ne serait-ce pas dire qu'il y a des peuples mineurs qui n'ont pas le droit de se mouvoir sans une autorisation étrangère ?

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le ravitaillement du pays en papier

À la récente conférence économique tenue à Berne, M. le Dr Papper, chef de la section des industries du papier, a fait un intéressant exposé, que nous voudrions citer en entier. En voici tout au moins les passages essentiels : L'approvisionnement du pays en papier a nécessité, dès 1916, l'intervention de l'Etat. La section des industries du papier a été instituée en 1917. Il s'agissait surtout pour elle de réduire la production du papier, par suite du manque de charbon et de l'emploi du bois en plus forte quantité comme combustible (le bois et le charbon étant les principaux facteurs de la production du papier). Il importait, en outre, de veiller à une répartition égale de la production réduite.

C'est ainsi que furent prises successivement les mesures de guerre se rapportant aux industries du papier, parmi lesquelles nous citerons la limitation de l'exportation du papier, le rationnement des publications périodiques, les mesures destinées à restreindre la consommation du papier en général, la fabrication de papiers à bon marché, le contrôle du commerce du papier, etc.

En entreprenant la suppression de ces mesures, il faut chercher à empêcher le retour des circonstances qui les nécessitaient, autrement dit, il importe de passer à une nouvelle période de papier et de veiller à ce que la fabrication puisse redevenir normale ; en même temps, il faut s'efforcer de dégrader le plus tôt possible le commerce et l'industrie des entraves qu'il faut leur imposer.

Considérée à ce double point de vue, la question de la suppression progressive des mesures de guerre se rapportant au papier est en relation avec les réserves de papier et de carton existant dans le pays, et avec le ravitaillement en charbon.

La prise d'inventaire, qui vient d'être achevée, a permis de constater qu'il n'y a plus pénurie de papier en Suisse. Toutefois, les stocks ne sont pas aussi considérables qu'on l'a annoncé ; ils sont de 2 millions de kilos inférieurs à ceux de 1917. Mais la preuve est faite que, en 1918, il a été économisé beaucoup de papier dans le pays, au point que les réserves de papier et de carton — à l'exception du papier à journaux — sont suffisantes pour subvenir, en moyenne, à une consommation normale de 6 à 7 mois.

La section des industries du papier a tiré immédiatement les conséquences de cette situation et a provoqué l'abrogation de toutes les mesures destinées à restreindre la consommation du papier, à l'exception de celles visant la presse. Pour ce qui est de cette dernière, la situation se présente un peu différemment.

En 1917, les besoins en papier à journaux s'élevèrent à 18 millions de kilos. La réserve actuelle étant de 5,8 millions de kilos, cette quantité suffirait pour trois mois et demi, ou, à peine pour trois mois, si l'on supprimait toutes les restrictions. La question est de savoir comment la production du papier à journaux pourrait être développée ; or, cette question dépend entièrement de votre ravitaillement en charbon.

Dans une réunion des divers intéressés de la branche du papier, réunie devant la conférence économique de Berne, on avait été unanime à admettre que les restrictions imposées à la presse devaient, si possible, être supprimées entièrement dès le début du deuxième trimestre de 1919. Les pourparlers se poursuivent, à l'effet d'assurer la production de papier d'impression pour les journaux, par l'intermédiaire de la fabrication d'autres sortes de papiers. Le seul obstacle provient des difficultés qu'éprouve l'industrie intéressée à obtenir du charbon. Aussi a-t-on maintenu, pour quelque temps encore, la fabrication des « types de papier de guerre », ainsi que le contrôle du commerce du papier. Avant la reprise des livraisons de charbon, il ne faut pas s'attendre à la baisse des prix du papier. Les stocks de charbon des fabriques de papier suffisent pour trois à quatre mois, avec production restreinte ; on recherche les moyens de parer à d'éventuelles interruptions des livraisons. Une prohibition d'importation pour le papier à journaux n'a pas été en-

visagée. En somme, on a reconnu unanimement que, étant données les réserves existantes, il n'y a aucune raison de s'opposer à la reprise de la consommation normale du papier.

Le charbon allemand

Les charbonnages allemands produisaient, en 1913, 277 millions de tonnes. L'Allemagne importait, par surcroît, 15 millions de tonnes de combustibles ; elle en exportait 46 millions de tonnes. Il lui en restait donc 250 millions de tonnes.

En ce moment, la production n'est plus que de 144 millions de tonnes.

UNE TAXE SUR LES SPECTACLES

On nous écrit de Neuchâtel : Le Conseil général de Neuchâtel a voté, lundi, un arrêté instituant une taxe de 5 % sur le prix des entrées aux théâtres, concerts, cinématographes et spectacles de tout genre. N'en sont exemptés que les billets de 50 centimes et au-dessous. Comme les spectacles et concerts foisonnent ici et sont généralement très fréquents, cet impôt sera d'un rendement appréciable.

Les socialistes s'étaient déclarés opposés à cette taxe, sous prétexte que la création de nouveaux impôts indirects retarderait l'introduction de l'impôt progressif, le seul juste à leurs yeux. A quoi le chef fut répondu que la municipalité socialiste de Berne venait précisément de voter une taxe toute pareille sur les spectacles. Et son conseiller libéral a pu faire remarquer, non sans à-propos, que nos socialistes ne sont jamais partisans que des impôts qu'ils n'auront pas à supporter.

De plus en plus fort

Le Resto del Carlino, de Bologne, qui se bornait à réclamer de la Suisse la cession de la vallée de Münster, de Poschiavo et du val Bregaglia, est dépassé. Il vient de publier un livre, dédié au roi d'Italie par M. Giulio Sironi, inspecteur général des chemins de fer et membre du conseil supérieur des travaux publics, lequel revendique, au nom de l'Italie, le canton du Tessin et celui des Grisons.

Calendrier

Jeu 13 mars

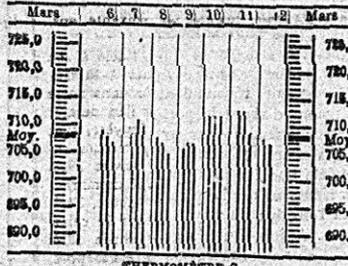
Sainte EUPHRASIE, vierge

Sainte Euphrasie refusa une alliance princière que lui réservait l'empereur Théodose, son parent. Elle entra dans un cloître, où elle mena une vie toute de mortification. Elle fut avertie, quinze jours avant, de sa mort, qui arriva en 410.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 12 mars

ZANONÈRE



THERMOMÈTRE

Table with 12 columns for hours of the day (7h m. to 7h a.) and 2 rows for temperature readings.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 12 mars, midi.

Ciel nuageux. Prochains troubles.

Advertisement for 'STIMULANT' featuring the text 'Buvée le STIMULANT Apéritif au Vin et Quinquina'.

vivrais... Mais alors, mon Père, il faut que vous m'aidiez à voir quel est mon devoir envers lui. Ou lui avouer la vérité... ou le quitter, désespérante de sa vie, essayer tout, pour qu'il m'oublie... Ce serait la fin pour moi... Car je l'aime avec tout ce qu'il peut y avoir de bon en moi !... Mais si vous jugez que je le dois, je le ferai !... Moi, je ne peux plus réfléchir, chercher la vraie voie à suivre... Je sais seulement que je veux que Michel n'endure pas une peine comme la mienne ! Elle se tut, épuisée. Cette fois, elle n'avait plus rien à dire... Elle avait mis à nu son âme supplicée qui expiait largement... Et sans pensée, avec le calme tragique de ceux que rien ne peut plus atteindre parce qu'ils ont touché le fond d'un abîme de douleur, elle attendait l'arrêt qui allait tomber de la conscience de ce père. Machinal, son regard suivait, par la fenêtre entrouverte, le vol des hirondelles autour du clocher de Saint-Lambert, dans le ciel printanier... Un an plus tôt, c'était Cavalière, la halte délicieuse où l'amour de Michel était venu la chercher ; où elle voyait rire Sonia, devenue plus forte et toute rose... Et le regret de cette heure de joie lui déchira le cœur, si poignant que, sans qu'elle en eût conscience, un gémissement enrouvrit sa bouche... Le père tourna la tête vers elle. Lui non plus n'avait pas eu une parole. Il réfléchissait... si profondément !... Sans doute, devant son Dieu même, il cherchait où était le devoir pour Vanja, car elle vit que ses yeux étaient arrêtés sur le crucifix suspendu devant le bureau...

De nouveau, elle allait être jugée comme la-bas, dans la salle du Palais. Mais, cette fois, par quelqu'un qui savait la vérité ! La suprême demande jaillit de sa bouche : — Mon Père, faut-il dire à Michel ? Encore un silence. Le père continuait à songer. Un rayon de soleil, trouant la verdure, errait sur son large front pensif. Enfin, lentement, il prononça, les yeux toujours arrêtés sur le Christ : — Si cruel que soit l'aveu, pour vous, évidemment, ce serait aussi le bienfait d'une réhabilitation... Mais ce serait aussi la ruine de sa vie, à lui... Il souffrirait abominablement... Et si quelqu'un doit souffrir, c'est vous, la coupable ! A l'heure où vous étiez libre de décider en toute loyauté de votre avenir, vous avez choisi le silence... Aujourd'hui, en parlant, vous ne feriez que du mal à l'homme confiant qui vous a appelée à lui... En ma conscience, je trouve qu'il est trop tard pour avouer... du moins, à cette heure. Il me semble que votre expiation, c'est le silence que vous maintenez vous crucifiée... C'est de vivre avec votre terrible secret, avec l'immouable pensée des mensonges que vous avez faits à Michel... Avec le sentiment qu'ils ont dressé entre vous une barrière telle, qu'elle empêchera à jamais l'entière union de vos deux vies... Qu'ils vous obligeront à porter le souci constant de ne pas vous trahir, afin de ne pas causer le malheur d'un être qui ne vous a fait que du bien... Elle murmura, car elle s'arrêta : — Soit... je me tairai... J'essayerai... — Il le faut, insista-t-il avec une autorité grave. Vous avez montré de quelle énergie vous êtes capable... Usez encore de cette énergie puisque,

je vous le répète, il le faut pour le bonheur de celui qui vous est cher... Vous, pour payer votre dette, vous acceptez sans murmure les peines, les difficultés, toutes les épreuves qui pourront encore s'abattre sur vous. Et puis, vous serez sincère en tout ; d'autant plus scrupuleuse sur ce point que le mensonge a été votre facile capitale... — plus grave encore, à mon sens, que l'acte même qui en a été la source... Car cet acte était tout impulsif ; votre volonté consciente en a été absente... Mais elle ne l'a pas été dans votre mensonge. — Mon Père, mon Père, je n'ai pas réfléchi... du moins à la première heure... D'instinct, j'ai voulu sauver ma liberté... mon avenir... — Oui, oui... Maintenant, ma chère fille, il faut faire pour le mieux... Accomplir le plus de bien que vous serez possible... pour racheter... puisque réparer, vous ne le pouvez pas !... Nous sommes les éternels prisonniers de certains de nos actes... Et c'est pourquoi ils sont si graves... C'est tout ce que je peux vous dire à l'heure présente, ma pauvre petite... Si les circonstances se modifient, si vous avez besoin d'aide, pour votre cœur ou votre pensée, venez me trouver en pleine confiance... De toute mon âme, je vous plains et je prie pour vous... Puisse ma bénédiction vous aider un peu ! (A suivre.)

Advertisement for 'STIMULANT' with text: 'Les abonnés qui nous envoient le montant de leur abonnement par mandat postal voudront bien spécifier s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement, ceci pour éviter des erreurs. L'ADMINISTRATION.'

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séance du 11 mars. — M. le Dr Paul Garçon est nommé médecin adjoint de l'Asile cantonal des aliénés, à Marsens.

M. Julien Dessibourg, premier lieutenant d'infanterie, est promu au grade de capitaine de Landwehr.

M. Jules Dubois, premier lieutenant d'infanterie, à Villeneuve (Vaud), est promu au grade de capitaine de Landwehr.

MM. les lieutenants Alphonse Grangier, à Bulle, Georges Schneider, adj. sous-officier, à Fribourg, Léon Pasquier, sergent, à Bulle, Pierre Clément, sergent, à Cottens, Bernard Siegenhader, sergent, à Montagny, sont promus au grade de lieutenant d'infanterie de Landwehr.

M. Alphonse Vionnet, fourrier, à Romont, est promu au grade de lieutenant quartier-maître de Landwehr.

M. Hilaire Richoz, syndic de Vauderens, est nommé inspecteur suppléant du bétail du cercle de cette commune.

— La démission de M. Victor Châton, inspecteur des ruchers du district de la Glâne, à Romont, est acceptée avec remerciements pour ses services rendus.

— Le Conseil autorise des communes de Corninboeuf et Chésoy à procéder à l'acquisition d'une source d'eau et à contracter un emprunt en compte courant, celle d'Allersheim à contracter un emprunt en compte courant, celle de Burg à procéder à une acquisition et celle de Forel à procéder à une vente d'immeubles, celle de Châtres à opérer la transformation d'un bâtiment.

— Il approuve les statuts du syndicat pour l'élevage de l'espèce caprine d'Altalens.

L'Avenir

Au moment où le Grand Conseil vient de prendre résolution sur le terrain des assurances sociales en votant le projet de subventionnement des caisses-maladie d'adultes et en se prononçant pour l'entrée en matière sur le projet d'assurance scolaire obligatoire, il est intéressant de constater que l'une de nos plus anciennes caisses de maladie, l'Avenir, offre la démonstration pratique la plus éloquente qui soit des avantages et des bienfaits de l'assurance.

Cette société a tenu dimanche son assemblée générale, au Cercle social, sous la présidence de M. Brühart, conseiller communal. Les membres de la ville étaient nombreux, et parmi eux se trouvaient MM. les députés Zimmermann et Zurkinden. D'autres députés étaient arrivés de la campagne, de Léchelles, de Romont, de Châtel, de Montbovon, de Châteaufort, de Châtel, de l'Avenir, malgré ses soixante ans, malgré la guerre, malgré la grippe, qui lui a coûté gros l'an dernier, est resté fidèle à son programme : gagner à la mutualité le plus d'adhérents possible dans notre canton de Fribourg. Il a essayé l'an dernier dans la Glâne, la Veveyse et la Gruyère, sans compter les nombreuses nouvelles recrues entrées à Fribourg même. Au 1^{er} janvier 1919, l'effectif de la Société s'élevait à 763 membres ; aujourd'hui, il dépasse 800. Sans doute, l'épidémie a prélevé un lourd tribut sur la caisse au cours de cette extraordinaire année 1918. Près de la moitié des membres ont été frappés, et la somme des indemnités journalières versées a été de 27,854 fr., soit le triple du montant payé en 1917. Aussi a-t-il fallu élever sensiblement les cotisations des sociétaires, sans pouvoir augmenter proportionnellement les prestations de la caisse. Mais, grâce à la ferme et prudente gestion du vigilant caissier, M. Arthur Dubey, grâce à l'appui bienveillant que le comité a rencontré auprès de la Direction des Entreprises électriques, grâce à divers subsides fédéraux et cantonaux déjà versés ou annoncés, la contribution qui a coûté à la grippe sera tôt récupérée. Tant et si bien que le comité a pu faire entendre, dimanche, pour un avenir prochain, une élévation sensible de l'indemnité de chômage et l'introduction de l'assurance des frais médicaux et pharmaceutiques.

En attendant, l'assemblée a donné entière décharge au comité pour sa gestion et a approuvé les mesures prises ou projetées pour compléter et perfectionner l'organisation de la caisse.

Elle a réélu par acclamation président de la Société M. le directeur Brühart, qui dirige depuis dix ans les destinées de l'Avenir avec un entrain et une sollicitude que rien ne saurait rebuter. Elle a enregistré avec unanimes regrets la démission d'un des vétérans de la Société, M. Frédéric de Weck, qui se retire du comité dont il a fait partie durant quarante-trois ans, après avoir été vingt ans président et dix ans vice-président, et après y avoir constamment donné l'exemple de toutes les vertus mutualistes. L'assemblée reconnaissante a acclamé M. Frédéric de Weck comme membre honoraire, et elle a appelé au sein du comité, pour le remplacer, M. Laurent Bersier. Elle a de même réélu, à la presque unanimité, MM. Louis Bovey et Louis Teichmann comme membres du comité, tandis que MM. Max Eschinger, Pierre Rohrbasser et J.-B. Nidegger étaient nommés vérificateurs des comptes.

Pier des témoignages de confiance et d'encouragement qui lui ont été donnés dimanche, le comité de l'Avenir va poursuivre sa tâche de propagande mutualiste avec un redoublement de zèle et d'ardeur.

Fête de chant

La prochaine fête de la Société cantonale des chanteurs fribourgeois aura lieu à Estavayer, en mai 1920.

A L'HOPITAL D'ARMÉE

L'établissement sanitaire d'armée, à Gambach, a été, hier soir, témoin d'une cérémonie émouvante dans sa simplicité. En présence de M. de Manneville, ministre plénipotentiaire de France à Berne, de Lady Rumbold, femme du ministre d'Angleterre, de M^{me} Peitzer, femme du ministre de Belgique, de M^{me} de Montecatani, de M. Perrier, président du Conseil d'Etat, de M. Marcel Vonderweid, directeur militaire, de M. Girardin, professeur à l'Université, de MM. les architectes Jungo et Latélin, du major docteur Clément, du capitaine Savoy et du R. P. Marie-Bernard, aumôniers, et de quelques invités, trois plaques commémoratives ont été placées au rez-de-chaussée de l'hôpital d'armée, à proximité de la statue du bienheureux Nicolas de Flue.

Ces tables de marbre blanc portent la croix et les inscriptions suivantes :

LA FRANCE RECONNAISSANTE
A L'HOPITAL DES ALLIÉS A FRIBOURG
A SES MÉDECINS, A SES INFIRMIÈRES
QUI ONT CONSACRÉ
LEUR SCIENCE ET LEUR DÉVOUEMENT
A SOIGNER PENDANT LA GUERRE
46 OFFICIERS ET 994 SOLDATS FRANÇAIS
INTERNÉS EN SUISSE
1^{er} MAI 1917-17 JANVIER 1919

HOMMAGE OFFERT PAR LA BELGIQUE
A L'HOPITAL DES ALLIÉS A FRIBOURG
EN RECONNAISSANCE
DES SOINS DÉVOUÉS ET AFFECTUEUX
DONNÉS A SES OFFICIERS
ET A SES SOLDATS
INTERNÉS DURANT LA GRANDE GUERRE
DU 3 MAI 1917 AU 17 JANVIER 1919
10 OFFICIERS, 108 SOLDATS

THIS TABLET HAS BEEN PRESENTED
BY THE BRITISH RED CROSS
TO THE HOSPITAL DES ALLIÉS A FRIBOURG
IN COMMEMORATION
OF THE KINDNESS AND HOSPITALITY
SHOWN TO THE BRITISH INTERMED
WHO WERE TREATED AT THIS HOSPITAL
FROM MAY 3RD, 1917 TO JAN. 15TH, 1919
6 OFFICERS, 193 N. C. O. S. MEN

M. le ministre de Manneville a remis ces trois souvenirs au nom de la France, de l'Angleterre et de la Belgique. Rappelant tous les malades qui se sont trouvés si bien dans cet établissement, M. de Manneville a remercié chaleureusement le gouvernement de Fribourg de leur avoir accordé une si bonne hospitalité. Il a rendu sa première visite à Fribourg, alors qu'il souhaitait voir transférer les blessés ayant à subir des opérations complémentaires. En termes émus et délicats, M. le ministre adresse l'expression de la plus vive reconnaissance à M^{me} de Montecatani qui, par son initiative et sa charité, a réussi à réunir tant de concours précieux, assurant ainsi la possibilité de l'œuvre de l'hôpital d'armée à Fribourg. Il remercie très cordialement M. le major docteur Clément et les médecins dévoués pour leurs soins si habiles et si constants, tout le personnel et les aumôniers qui ont apporté le réconfort moral avec un joyeux empressement. Il rappelle le souvenir des soldats anglais, si gravement atteints par la souffrance, ainsi que des fils de la vaillante Belgique, doublement frappés par l'épreuve morale.

Les soldats rentrés en France, en Angleterre, en Belgique, reviennent souvent à l'hôpital de Gambach par leur pensée reconnaissante. Ils savent à qui ils doivent le retour à la santé et cette joie, ce courage au travail, que de longs mois de captivité avaient taris.

M. Perrier, président du Conseil d'Etat, dit à M. le ministre de Manneville et aux représentants de l'Angleterre et de la Belgique, combien Fribourg a été heureuse, après avoir salué les grands blessés qui traversent son territoire, de pouvoir accueillir et hospitaliser les soldats aliés. La santé qu'ils ont retrouvée dans cette maison, en face du spectacle grandiose et reposant de nos Alpes, forme un nouveau lien entre la France, l'Angleterre, la Belgique et Fribourg ; c'est le meilleur et le plus fort des liens, car il a été noué par la souffrance.

Les malades qui viendront bientôt prendre la place des soldats, se souviendront de ces jeunes hommes qui, après avoir tant souffert durant les mois d'une longue et dure captivité, avaient toujours le sourire aux lèvres et la joie dans l'âme. L'exemple qu'ils ont donné portera longtemps des fruits. C'est une bénédiction pour l'hôpital de Gambach d'avoir ouvert ses portes sous la pression de la charité et du dévouement. M. Perrier dit le merci le plus cordial à M^{me} de Montecatani, au docteur Clément, aux médecins, aux aumôniers, à tous ceux qui ont donné quelque chose du meilleur de leur cœur pour la réussite de l'œuvre si importante de l'hôpital d'armée.

M. Girardin, professeur à l'Université, unit sa voix reconnaissante au nom de la colonie française de Fribourg.

L'hôpital s'est ouvert avec 60 lits. Le nombre en fut porté plus tard à 125. De plus, une annexe, à Pérolles, réservée aux convalescents, comptait 40 lits.

L'hôpital de Gambach a accueilli 62 officiers et 1295 soldats, soit un total de 1357 malades. Cet établissement est ainsi un des plus beaux fleurons de la couronne des œuvres de guerre dont Fribourg peut être justement fier.

H. S.

Pour les Suisses nécessiteux dans les Etats belligérants
Peter, Cailler, Kohler, chocolats suisses, 10,000 fr. ; Banque de l'Etat de Fribourg, 250 francs ; Société générale des Condensateurs, Fribourg, 100 fr. ; Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, 30 fr. ; Magasin Chèvre-von Moos, à Glovelier, 20 fr. ; Fabrique de Cartonnages S. A., Fribourg, 20 fr. ; M. Doussé, curé, Arconciel, 5 fr. Total : 10,425 fr.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

La conférence de Paris

Paris, 12 mars.

(Havas.) — Le conseil suprême de la guerre a tenu mardi une assez courte séance.

An début, le conseil a entendu lecture des communications envoyées par la commission d'armistice sur la situation en Pologne. Ces communications ont spécialement trait aux conditions militaires de ce pays.

Le conseil des Dix s'est occupé ensuite des protestations de la république tchéco-slovaque contre les intrigues allemandes, autrichiennes et hongroises dans le territoire du nouvel Etat.

Le rapport tchéco-slovaque dit que des faits de propagande bolcheviste sont accomplis par des agents de Berlin, spécialement de la Wilhelmstrasse, venus sous des prétextes humanitaires, et sous la direction du baron Lancken. Le courrier de Berlin aurait même été arrêté et trouvé porteur de tracts révolutionnaires. Simultanément, le gouvernement de Vienne fomentait des rébellions et préparait une intervention armée.

Le gouvernement tchéco-slovaque demande qu'une enquête soit faite et que des sanctions soient prises. Une note détaillée avec documents à l'appui sera adressée à chaque gouvernement par la république tchéco-slovaque, et le conseil prendra ensuite une décision.

Le conseil a examiné dans quelles conditions les puissances à intérêts particuliers seraient admises aux discussions relatives à leurs frontières avec les grandes puissances. La discussion a gardé un caractère général et aucune conclusion n'a été fixée pour le moment.

Les commissions continuent à travailler activement. La commission des câbles a siégé dans la matinée.

Le comité chargé de rédiger le texte des conditions d'armistice siégera encore ce matin, mercredi, à 9 heures.

Cet après-midi, le maréchal Foch apportera le texte définitif au conseil supérieur de la guerre.

Le Consistoire

Rome, 12 mars.

Vingt et un cardinaux ont assisté au dernier consistoire.

Après avoir imposé le rochet à de nouveaux évêques et de voir à Mgr Mele, nommé évêque de Lungro, le nouveau diocèse de rite grec en Italie, le Saint-Père a prononcé un discours montrant les difficultés de la mission des évêques, dans les temps présents, et avec quelle énergie et quel zèle ils doivent travailler pour réparer le mal moral et, autant qu'il sera possible, les maux matériels de la guerre.

Le nouveau diocèse de rite grec qui vient d'être constitué en Italie est celui de Lungro, près de Cassano Iorio, dans la province de Reggio Calabria. L'évêque aura la juridiction locale du territoire de la ville de Lungro et la juridiction personnelle sur tous les fidèles de rite grec disséminés dans l'Italie du Sud. Mgr Mele était jusqu'ici curé de Lungro.

La Ligue des nations

Rome, 12 mars.

(Havas.) — L'Osservatore romano écrit que trois éléments sont nécessaires pour rendre viable la ligue des nations.

1^o le fait ;
2^o que la ligue englobe toutes les nations sans exception, y compris les nations vaincues ;
3^o que le tribunal arbitral soit réellement organisé ;

4^o que les décisions du tribunal suprême soient garanties par des sanctions efficaces ou des moyens de coercition tels que le boycottage économique.

L'Osservatore romano ajoute que ces trois éléments sont à la base du projet du Pape.

A l'assemblée nationale allemande

Weimar, 12 mars.

A propos d'une interpellation, on a discuté ses rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Le député Mumm déclare que le parti populaire national (conservateur protestant) se prononce en faveur du maintien des principes religieux dans l'Etat, la famille et l'école.

Le ministre Bell déclare que l'empire n'a pas de compétence dans le domaine de l'instruction et ne peut, par conséquent, prendre position en ce qui concerne l'intervention des Etats Confédérés et la réglementation de l'enseignement religieux.

Le député Mausbach dit que le Centre désire que l'enseignement religieux soit placé sous le contrôle de l'Eglise.

Le député Weiss, radical, estime que le gouvernement a raison de se déclarer incompétent. Les rapports entre l'Eglise et l'Etat doivent être établis dans un esprit amical.

Le député Kölsch déclare que les nationaux allemands ne sauraient être satisfaits de la déclaration du gouvernement. Ils veulent l'école populaire chrétienne et l'enseignement religieux.

Blocus et famine

Londres, 12 mars.

(Havas.) — Mardi, à la Chambre des communes, M. Cavendish demande au premier ministre si, en raison de la famine qui règne en

Europe centrale, il usera de son influence auprès des Alliés pour faire lever le blocus.

M. Bonar Law déclare ne pouvoir rien ajouter à ce qu'il a dit en répondant aux questions faites à ce sujet.

M. Cavendish demande si M. Bonar Law sait que les Tchéco-Slovaques, les Yougoslaves et les Serbes sont réduits à la famine par le blocus de l'Adriatique.

M. Bonar Law répond :
Je sais qu'il y a, dans de nombreuses parties de l'Europe, un tel manque de vivres qu'il en résulte presque la famine. Non seulement les délégués britanniques, mais ceux des puissances alliées font tout ce qu'ils peuvent pour améliorer la situation.

Les avances américaines

Washington, 12 mars.

Le Trésor vient d'avancer encore à la France 100 millions de dollars ; à la Belgique, 40 millions ; à l'Italie, 20 millions ; aux Tchéques, 18 millions.

Le total des avances faites par les Etats-Unis s'élève ainsi à 8 milliards 840 millions de dollars, dont 2 milliards 500 millions à la France, 1 milliard 400 millions à l'Italie et 340 millions à la Belgique.

Les Français en Orient

Paris, 12 mars.

(Havas.) — Mardi, au Sénat, répondant à une question sur l'armée d'Orient, M. Abrami a dit que la situation de l'armée, pénible au début par suite des difficultés de ravitaillement, s'améliore sensiblement.

La démobilisation s'accomplit selon les règles générales, mais il y a des difficultés particulières, et il faudra, pendant plusieurs mois encore, entretenir une armée de 150,000 hommes.

Le ministre termine en disant qu'un décret pris récemment tend à constituer un corps de volontaires pour cette région.

Les vœux des Israélites européens

Milan, 12 mars.

On mande de Paris à l'Italia :

On annonce l'arrivée du délégué du conseil national juif, venu pour exposer à la conférence des revendications différentes de celles des Sionistes de la Palestine. On demande notamment que les Israélites qui veulent rester dans les Etats européens puissent jouir de droits spéciaux. Les Juifs polonais demandent un conseil national avec des pouvoirs de gouvernement, la reconnaissance de la langue juive comme langue officielle, l'admission dans la vie publique et dans les administrations, le droit pour le conseil national juif de diriger l'instruction publique de toutes les organisations juives et de prélever des impôts sur les juifs. Ils réclament également que les écoles primaires juives soient rendues obligatoires.

Le régime religieux de l'Alsace-Lorraine

Milan, 12 mars.

On mande de Paris à l'Italia :

Un juriconsulte protestant de France, M. Armand Lods, craignant les conséquences dangereuses qu'entraînerait l'application à l'Alsace-Lorraine de la loi de séparation française, propose à la conférence de la paix d'annexer au traité de paix avec l'Allemagne un protocole qui garantirait à l'Eglise catholique la propriété des biens et la liberté du culte.

Le journal La Victoire publie un article d'un autre protestant français, André Lichtenberg, qui déclare s'associer à la proposition de M. Lods.

La reine de Roumanie

Paris, 12 mars.

(Havas.) — La reine de Roumanie a offert, mardi, à différentes personnalités, un déjeuner au cours duquel il lui a été remis, au nom de M. Poincaré, le grand cordon de la Légion d'honneur.

La reine partira aujourd'hui pour l'Angleterre.

Décès d'un sociologue

Paris, 12 mars.

(Havas.) — Le baron Cerise, sociologue bien connu, est décédé.

(Le baron Cerise, directeur de la Compagnie d'assurances contre l'incendie L'Union, vice-président de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris et de la commission supérieure des caisses d'épargne de France, a été marié en premières noces avec une sœur de M. Félix Faure. Il a collaboré à divers travaux de législation sociale et a publié des études sur des sujets économiques.)

La législation du travail

Paris, 12 mars.

(Officiel.) — La commission de législation internationale du travail s'est réunie mardi sous la présidence de M. Samuel Gompers.

Avant d'aborder la discussion en troisième lecture du projet de convention internationale soumis par la délégation britannique, la commission a entendu des observations sur le texte voté en deuxième lecture par les diverses délégations, après consultation avec les gouvernements et les organisations patronales et ouvrières des pays respectifs.

Les catholiques italiens

Rome, 12 mars.

La présidence de l'Union économique sociale catholique d'Italie a décidé le transfert définitif du bureau central, de Faenza, à Rome, où tous les bureaux seront centralisés, et où se régèrera l'organe de l'Union, le Domani sociale.

Le président central de l'Union économique sociale italienne est le comte Charles Zucchini, de Faenza.

SUISSE

La Société des nations

Berne, 12 mars.

Une grande assemblée est organisée pour ce soir, mercredi, à 8 heures, au casino de Berne, à l'occasion du congrès international pour la Société des nations. Le thème qui y sera traité par divers orateurs est le suivant : Le christianisme et l'avenir des nations, c'est-à-dire la restauration du genre humain par le christianisme.

On entendra M. le Dr Ude, de l'université de Gratz, M. le professeur Bise, de Fribourg, et M. le professeur Epers, de l'université de Münster, en Westphalie.

Le procès du comité d'Olten

Berne, 12 mars.

Ce matin, mercredi, ont repris devant le tribunal de la 3^{me} division les débats de l'affaire de la grève générale. Le tribunal est composé de la même façon que la première fois.

Tous les accusés sont présents, sauf Platten. Le président annonce que cet accusé n'a pas pu être atteint par la citation.

Des renseignements pris à Zurich permettent d'établir que Platten a quitté Berlin en mars pour se rendre en Russie. Il sera donc jugé par défaut.

Les défenseurs demandent de nouveau que le tribunal se déclare incompétent.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 1/2 h., répétition générale.

Société technique fribourgeoise. — Séance, aujourd'hui, mercredi, 12 mars, à 8 h. 1/2 du soir, à la Tête-Noire ; communication de M. A. Waber, ing. chef des E. E. F. : les travaux de la Jogne.

Pour deux familles ouvrières

Hier matin, à 11 heures, à l'entrée du Gottron, rue de la Palme, une partie de la croche percée s'effondra sur une maison, qu'elle démolissait entièrement, ruinaut d'un coup deux honnêtes familles d'ouvriers. M^{me} Cotling, qui habitait le second étage et qui travaillait à sa machine à coudre quand l'accident survint, fut projetée dans la rue sans autre mal qu'une grande frayeur, tandis que la machine était réduite en miettes. Sa sœur, M^{me} Bachler, qui occupait le rez-de-chaussée, fut ensevelie sous les décombres. Heureusement, son fils et d'autres citoyens courageux se mirent aussitôt au travail de déblaiement et réussirent à retirer indemne la pauvre femme. On tremble à la pensée de ce qui eût pu arriver, si l'éboulement s'était produit pendant la nuit, surprenant dans leur sommeil les dix habitants de la maison.

Mais si les vies ont été épargnées, il ne reste plus, de ce qui fut un tranquille foyer, que de lamentables ruines. Du modeste mobilier des deux ménages, tout a été détruit ; il n'en subsiste que de pauvres débris, qu'une équipe de braves ouvriers de la commune ont tirés des décombres. Des voisins ont immédiatement offert leur aide aux familles éprouvées, et cette charité chrétienne de pauvres gens pour de plus pauvres qu'eux a son éloquence.

La commission d'assistance du quartier de l'Auge estime qu'il y a lieu de venir au secours des deux ménages dépourvus si soudainement de tout leur avoir. Aussi adresse-t-elle un pressant appel au public charitable et compatissant, afin qu'il donne généreusement à la souscription qui s'ouvre dès ce jour.

Pour le Comité de secours : F. Schonenberger, chapotein, président ; Jean Brühart, conseiller communal ; J.-B. Nidegger ; Arthur Kessler ; Emile Schorro ; Louis Hess.

La Liberté publiera volontiers les dons qui seront remis à notre administration, avenue de Pérolles, ou à la Librairie catholique, près Saint-Nicolas.

Récital de M^{lle} Georgette Güller
M^{lle} G. Güller, l'exquise pianiste dont chacun garde un admirable souvenir, donnera un récital de piano, mardi, 18 mars, à 8 1/2 h., à la Grenette. M^{lle} Güller se fera entendre dans plusieurs œuvres de Chopin, qu'elle interprète avec une compréhension artistique admirable ; dans la 2^{me} partie, nous entendrons des œuvres de compositeurs modernes : Balakirew, Debussy, Granados, Albeniz et Ravel.

Les billets sont en vente dès aujourd'hui au magasin de musique von der Weid.

Une réduction des prix du charbon de ménage et du gaz
Dans sa séance du 21 février, le Conseil d'Etat a pris un arrêté concernant l'allocation de subsides destinés à abaisser le prix du charbon de ménage et du gaz de cuisine pour les personnes à revenus modestes.

Aux termes de cet arrêté, le canton alloue, à toute personne ayant droit à la livraison du pain et du lait à prix réduit, un subside de 1 fr. 20. Cette allocation est subordonnée à l'octroi d'un subside d'égal montant de la part de la commune. Ladite allocation est accordée, en outre, à titre de subvention unique des entrées en vigueur de l'arrêté jusqu'au 31 mars.

Les personnes ayant droit à ces subventions pourront se présenter aux offices communaux de ravitaillement, munies des factures justifiant l'emploi du charbon ou du gaz.

